



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de
Mignovillard
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly
Communailles-en-Montagne

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM_20210412_10

Séance du 12 avril 2021

Nombre de conseillers municipaux

- En exercice : 19
- Présents : 18
- Votants : 18

Date de la convocation :

8 avril 2021

Date d'affichage :

19 avril 2021

L'an deux mil vingt et un, le douze avril à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Anne-Marie MIVELLE, Gérard MUGNIOT, Lydie CHANEZ, Carmen VALLET, Pascale DUSSOUILLEZ, Joël ALPY, Camille BARBAZ, Olivier BLANCHARD, Aurore BRULPORT, Olivier BOILLOT, Stéphanie BRANTUS, Jacques DAYET, Maxime FOURNY, Michaël FUMEY, Philippe SCHENCK, Martial VERNEREY, Valérie VUILLERMOT.

Était absent excusé : Étienne MILLET

Mme Pascale DUSSOUILLEZ a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Mairie et ancien chalet de Communailles, attribution des travaux de raccordement au réseau d'eaux usées et drain

Des devis sont présentés pour réaliser le raccordement au réseau des eaux usées de la mairie et de l'ancien chalet de Communailles, et pour la pose d'un drain qui permettra de lutter contre l'humidité très présente au niveau du bâtiment de la mairie.

Mairie de Communailles-en-Montagne

- Entreprise Jeannin : 4 620 € HT
- Entreprise Benetruy : 8 388 € HT
- Entreprise Prati : 10 234,15 € HT

Ancien chalet de Communailles-en-Montagne

- Entreprise Jeannin : 1 730 € HT
- Entreprises Benetruy : 1 699 € HT
- Enteprise Prati : 1 433,65 € HT

Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le 20/04/2021

ID : 039-200057115-20210412-DCM_20210412_10-DE



Considérant que les travaux doivent être confiés à une seule et même entreprise, le conseil municipal approuve les devis de l'entreprise Jeannin, en demandant quelques compléments de travaux dans le cadre de la pose du drain de la mairie. M. le Maire est chargé de l'exécution de la décision.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Florent SERRETTE